



SAINTONGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGEDécision n° 43/2022
SC*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur BROSSARD Lucas sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 01/02/2022 au 31/05/2022,
- Monsieur NEMER Hamadi sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'entretien des espaces naturels pour une durée de 6 mois soit du 01/02/2022 au 31/07/2022,
- Monsieur BRIAUD Eric, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'entretien des espaces naturels pour une durée de 4 mois soit du 01/02/2022 au 31/05/2022,
- Mesdames RAIGNIER Sonia et RENOUX Viviane, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents d'aménagement paysager pour une durée de 4 mois soit du 01/02/2022 au 31/05/2022,
- Monsieur HERPIN Pascal, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent technique polyvalent au service Maintenance des bâtiments pour une durée de 12 mois soit du 01/02/2022 au 31/01/2023,
- Monsieur CLUZEAU Hervé, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent technique polyvalent au service Maintenance des bâtiments pour une durée de 12 mois soit du 03/02/2022 au 02/02/2023,
- Madame MERLE Florence, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'entretien aux Antilles pour une durée de 6 mois soit du 07/02/2022 au 06/08/2022,
- Monsieur DA COSTA AMARO Joao Pedro sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 07/02/2022 au 06/06/2022,
- Monsieur GLÉNISSON Steven sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 12/02/2022 au 11/06/2022,

Fait à Jonzac

Le **28 JAN. 2022**Le Président
Claude BELOTCommunauté des Communes
de la Haute-SaintongeCommunauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex